



TROIS QUESTIONS À JEAN-CLAUDE GRENIER, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 LEADER, un contrat parmi d'autres ?

La communauté de communes dispose d'une politique d'investissement forte, financée à 50 % grâce à un travail avec nos partenaires institutionnels qui sont le Département, la Région, l'État et l'Union Européenne. Cette dernière nous alloue une enveloppe territoriale via le programme LEADER, renouvelé dernièrement pour une nouvelle programmation allant jusqu'en 2027.

Même si les fonds sont longs à obtenir, avec des montages de dossiers parfois compliqués, les programmes comme LEADER sont disponibles pour nous aider à développer notre territoire. Il s'adresse aux collectivités territoriales, mais également aux associations et aux entreprises de Loue Lison.

Christophe Garnier, maire d'Éternoz et conseiller délégué en charge de la contractualisation est à votre disposition, tout comme Charlyne Sauge, chargée de mission de contractualisation, et Margot Martel, chargée de mission LEADER, pour échanger sur le sujet et vous accompagner dans le montage de vos projets.

2 L'urbanisme, des communes à la ComCom, pourquoi ?

Le service urbanisme de la CCLL est mutualisé pour l'instruction des dossiers de l'ensemble des communes ayant un document d'urbanisme en vigueur (Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou carte communale). Pour les habitants des autres communes, il est possible de solliciter un appui technique, notamment sur la réglementation, si le conseil municipal de votre commune a pris la décision d'adhérer au service minimum. La mutualisation de ce service depuis 2015 a permis un

réel gain d'efficience dans le traitement des dossiers d'urbanisme. Ce choix nous a permis de gagner en qualité de service rendu à l'utilisateur, de faire des économies d'échelles et de soulager les communes.

En moyenne, 1 000 dossiers par an sont traités à la CCLL par nos trois techniciennes, dont une assermentée. Depuis 2023, elles ont également en charge le contrôle des conformités des travaux réalisés pour les communes qui en ont fait le choix, soit à la demande, soit systématiquement.

3 Un Schéma de Cohérence Territoriale, et après ?

La Région vient de valider le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La CCLL quant à elle poursuit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale dont la vocation est globale et stratégique. Nous sommes actuellement à la phase 3, l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), soit la traduction de la stratégie (phase 2, Plan d'Aménagement et de Développement Durable) en mesures applicables. C'est dans ce document que les futures prescriptions d'urbanisme seront définies.

L'objectif est d'approuver le SCoT en conseil communautaire à l'automne 2025.

Nous espérons donc que les évolutions législatives en cours et à venir ne remettront pas en cause ce long travail de co-construction entre les élus, les services partenaires, les habitants et les associations pour le territoire, commencé en 2018.

Une fois que le SCoT sera approuvé, c'est l'ensemble des documents d'urbanisme communaux qui devront être mis en conformité avec les nouvelles règles d'urbanisme.

INFORMATIONS PRATIQUES

03 81 57 16 33
contact@ccllouelison.fr

Les comptes-rendus des conseils communautaires et les délibérations sont disponibles sur www.ccllouelison.fr (onglet CCLL)

Pôle d'Ornans (siège)

7 rue Édouard Bastide, 25290 ORNANS

Pôle d'Amancey

13 rue du Four, 25330 AMANCEY

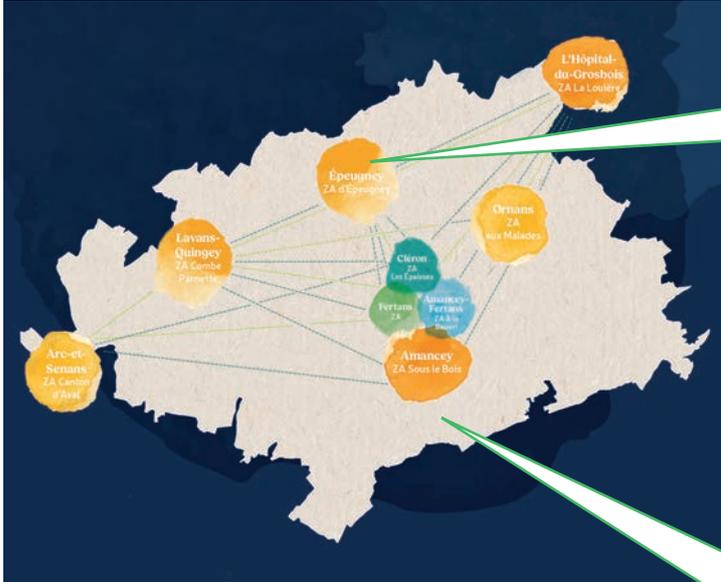
Pôle de Quingey

12 rue Calixte II, 25440 QUINGEY

Développement économique

DES TERRAINS EN VENTE SUR LE TERRITOIRE

En matière de développement économique, le territoire Loue Lison est très attractif grâce à une politique volontariste à destination des entreprises. Il comptabilise 9 Zones d'Activité Économique, dont 6 intercommunales. Ces zones sont dynamiques et permettent un maillage de l'ensemble du territoire.



Un projet d'entrepreneuriat ?

Vous êtes porteur de projet à la recherche du lieu idéal pour vous installer ? Contactez le service Développement économique Loue Lison. Idéalement situé entre Besançon et Pontarlier, le territoire Loue Lison compte déjà de nombreuses entreprises dans des secteurs variés (industrie, agriculture, construction, tertiaire...).

Actuellement, des parcelles sont disponibles à la vente dans les Zones d'Activité Économique intercommunales Aux Creux des Mines à Épeugney et Sous le Bois à Amancey.

**PARCELLES
DISPONIBLES
À LA VENTE**

+ D'INFOS en contactant le service Développement économique Loue Lison au 07 57 08 62 12 ou à service.economie@cclouelison.fr

• AU CREUX DES MINES À ÉPEUGNEY •

17 000 m² de terrain à vendre à un prix de 18 € le m² HT



• SOUS LE BOIS À AMANCEY •

45 000 m² disponibles à la vente au prix de 13,98 € le m² HT



Il est possible de découper les lots à la carte en fonction du besoin de chaque entreprise.



PHILIPPE MARÉCHAL

2^e vice-président

en charge du

développement économique

« Le territoire Loue Lison est riche de plus de 1500 entreprises et offre un paysage économique varié appartenant à différents secteurs d'activité (industrie 30,7 % de l'emploi, commerce/artisanat 26,8 %, agriculture 8,1 % (INSEE 2023)).

Fort de ce tissu économique, la CC Loue Lison met en avant une politique volontariste qui se traduit par des actions concrètes d'accompagnement, de partenariat et de soutien à destination des entreprises locales.

La CC Loue Lison a pour projet d'amplifier son dynamisme en termes de développement économique en poursuivant son accompagnement de proximité auprès des entreprises de son territoire à travers la valorisation des Zones d'Activité Économique, la réalisation d'un inventaire du foncier économique disponible et d'un atlas des friches industrielles. Cela passe également par la mise en place d'aides financières en matière d'immobilier d'entreprise ainsi que la collaboration avec de nombreux partenaires institutionnels et l'appartenance à Territoire d'Industrie. »

LES AIDES POUR DÉVELOPPER SON ENTREPRISE

Vous participez à la vie économique du territoire ? La CC Loue Lison propose un accompagnement aux entrepreneurs du territoire ayant un projet de création, reprise, investissement ou croissance de leur entreprise par l'octroi d'aides financières.

Une aide à l'immobilier d'entreprise...

Pour favoriser l'attractivité du territoire, la création et le développement d'entreprises et d'emplois, la Communauté de Communes soutient les investissements immobiliers des acteurs économiques. Les conditions d'application de ce dispositif sont définies dans un règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise de la collectivité. La subvention s'élève à 5 % du montant hors taxe (HT) des dépenses éligibles plafonné à 100 000 € HT. Soit une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Un bonus environnemental peut être sollicité si le projet répond à plusieurs critères environnementaux.

Un taux spécifique est appliqué aux commerces pour des travaux de rénovation de la devanture du magasin (vitrine, enseigne, etc.). La subvention s'élève alors à 20 % du montant HT des dépenses éligibles.

Nouveau : l'aide du Département !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en cas d'attribution d'une aide à l'immobilier par la Communauté de Communes Loue Lison, le Département du Doubs l'abonde à hauteur de 10 % des dépenses éligibles HT, plafonné à 500 000 € de dépenses. Ce qui correspond à une aide supplémentaire pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

+ D'INFOS sur les aides au développement économique en contactant le service au 07 57 08 62 12 ou à service.economie@cclouelison.fr



FORUM DE L'EMPLOI EN JUIN

Rendez-vous au forum de l'emploi le mardi 4 juin prochain au Centre d'Activités et de Loisirs (CAL) d'Ornans de 14h à 17h organisé par la CCLL, France Travail et la Ville d'Ornans.

Ce forum s'adresse à toutes les entreprises du territoire, quel que soit leur domaine d'activité et à tous les candidats à un emploi, quelles que soient leurs compétences.

Vous êtes entrepreneur local ?

Inscrivez-vous et bénéficiez d'un espace gratuit pour faire découvrir votre entreprise et les postes à pourvoir.

Le forum s'adresse également à tous ceux qui souhaitent se réorienter, avec la présentation des formations professionnelles et des cursus en apprentissage. Venez à la rencontre des employeurs locaux pour échanger, candidater et vous renseigner ! C'est l'occasion de mieux connaître le savoir-faire de nos entreprises et la diversité des métiers locaux.

Rendez-vous le mardi 4 juin, entrée libre et sans inscriptions



Climat



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : LE BILAN À MI-PARCOURS

En place depuis décembre 2020, le Plan Climat Air Énergie Territorial Loue Lison dresse un diagnostic du territoire. Il consiste à élaborer une stratégie à horizon 2050 et un programme d'actions répondant à de nombreux objectifs visant à :

- Adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants
- Réduire la consommation énergétique
- Augmenter la production d'énergies renouvelables

L'une des actions phares fixées par le PCAET est la mise en place d'une plateforme pour accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. C'est désormais chose faite avec la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté ouverte au public en février 2022, faisant de la CCLL un Espace Conseil France Renov'.

À cela s'ajoute la signature de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en juillet 2023 avec le Département, l'État et Procivis. Cette action se positionne en complément de la PTRE, orientée principalement sur la rénovation énergétique. L'OPAH est axée sur cette thématique, mais aussi sur le maintien à domicile, la valorisation du patrimoine et l'habitat dégradé.

Les aides proposées dans le cadre de l'OPAH s'adressent aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux hébergeurs touristiques, ainsi que les communes et la rénovation de leurs logements communaux.

L'articulation de la PTRE et de l'OPAH se fait au sein du Pôle Rénovation Conseil Loue Lison, un guichet unique qui permet aux ménages et aux porteurs de projet d'être les mieux orientés possible en fonction de leur demande.

Depuis le lancement, 1000 personnes ont contacté l'Espace Conseil France Renov', soit 40 contacts par mois en moyenne.

Pour contacter le Pôle Rénovation Conseil :
07 88 84 40 93 ou par mail à polerenovation@cclouelison.fr
Permanences dans les France Services Loue Lison
(Amancey, Ornans, Quingey)

LEADER

UN SERVICE DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le programme LEADER est éloigné de notre quotidien, pourtant il bénéficie à de nombreux projets locaux dans des secteurs très variés : restauration, infrastructures forestières, chaufferies bois, gîtes, actions en faveur de l'environnement, tourisme, etc.

Sur le territoire Loue Lison, c'est une trentaine de projets qui ont été soutenus pour la programmation 2014-2022. Ils répondent tous aux impératifs du territoire et intègrent parfaitement les objectifs de la stratégie locale de développement.

Le programme LEADER, c'est quoi ?

LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ».

Il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de long terme. Elle vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement en encourageant l'innovation au cœur des projets. Ce fonds est financé par l'Union Européenne par le biais du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Comment ça marche ?

La CCLL a de nouveau candidaté pour le programme 2023-2027. Sa candidature a été retenue et une enveloppe de 1290610 € lui est allouée. La signature de la nouvelle convention pour 2023-2027 a eu lieu à Chenecey-Buillon le 19 octobre 2023 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La stratégie pour ce nouveau programme se décline en trois axes :

- Les transitions en faveur du développement durable : le patrimoine et la protection des ressources naturelles, la mobilité durable, les changements de pratiques, et la transition énergétique.
- L'économie locale : accompagner et développer le commerce de proximité et renforcer l'offre touristique, vecteur d'attractivité économique.
- L'équilibre de l'offre de services du territoire.

L'instance principale du programme européen sur le territoire est le Groupe d'Action Locale (GAL) Loue Lison. Son nouveau comité de programmation, responsable de l'approbation des projets, a été installé le 28 novembre 2023. À cette occasion, Christophe Garnier, délégué communautaire en charge de la contractualisation, a été réélu président du GAL.

Contactez le service LEADER
03 81 86 47 28 / leader@cclouelison.fr

Le comité de programmation est composé d'acteurs issus des secteurs privé et public.

Le nouveau comité de programmation est composé de 10 paires de membres issus du secteur privé et 10 publics.

Le collège privé est composé d'associations du territoire, de collectifs de citoyens, le conservatoire d'espaces naturels, associations de commerçants, le CPIE, l'office de tourisme.

Dans le collège public siègent 6 élus communautaires de la CCLL, ainsi que les communes de Quingey et Ornans, le département du Doubs et la CCI.

QUELQUES PROJETS SOUTENUS

Saline royale d'Arc-et-Senans



Gîte entre Loue et Lison à Amondans >



CPIE - Évènement à la Réserve Naturelle du Ravin de Valbois

À compter d'avril 2024, le service LEADER lance un premier appel à projets. Les acteurs locaux ambitionnant des projets en lien avec les trois axes de la stratégie (transitions, économie locale et équilibre de l'offre de services du territoire) peuvent être accompagnés par l'équipe pour l'élaboration de leurs candidatures au programme.



+ D'INFOS sur www.cclouelison.fr
rubrique « Entreprendre » - « LEADER »

La sélection des premiers projets par le comité de programmation se fera à l'automne 2024.



LES CONDITIONS DE REVENUS DES AIDES OPAH ÉVOLUENT

Au 1^{er} janvier 2024, les conditions de revenus pour les propriétaires occupants qui souhaitent bénéficier d'aides financières pour la rénovation énergétique de leur logement ont évolué et par conséquent, les conditions de revenus pour les aides spécifiques de l'OPAH ont également changé. Ces conditions de revenus se font sur la base du revenu fiscal de référence. Son montant permet de se situer sur les grilles « Plafonds de ressources » allant de « ménages aux revenus très modestes » à « ménages aux revenus supérieurs ».

Besoin d'information sur les programmes d'aide à la rénovation de l'habitat ? Le Pôle Rénovation Conseil Loue Lison vous conseille et vous accompagne gratuitement. Contact au 07 88 84 40 93 ou par mail à polerenovation@cclouelison.fr

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE MER AU 1^{er} JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGE AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGE AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGE AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGE AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 9117 €	33 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

TRAVAUX DE RÉNOVATION : QUELLES AUTORISATIONS D'URBANISME ?

Le service urbanisme Loue Lison accompagne et conseille gratuitement les habitants du territoire dans la constitution de leurs dossiers et sur les questions de réglementation. La mission principale du service Urbanisme Loue Lison est l'instruction des dossiers des communes dites « compétentes ». Il apporte également du conseil aux habitants des communes qui ont adhéré au service minimum, mais dont l'instruction relève des services de l'État (la liste des communes est consultable sur le site de la CCLL).

Un projet de rénovation ou d'aménagement de mon logement ?

Pour la réfection de ma toiture, la modification ou l'ajout d'un conduit de cheminée, le changement des menuiseries, la pose de panneaux de toiture, l'isolation par l'extérieur et le ravalement de façade ou encore l'installation d'une pompe à chaleur... Je suis soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme.



Contactez le service Urbanisme Loue Lison

03 81 50 81 14/urbanisme@cclouelison.fr
7 rue Édouard Bastide - 25290 Ornans
Ouverture au public tous les après-midis de 13 h à 16 h 30 et le matin sur rendez-vous.

Des permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) se tiennent tous les mois à Ornans et à Quingey pour les projets en site inscrit/classé ou en abord de monument historique. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le service urbanisme Loue Lison.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire en ligne. Un gain de temps... et de papier !

Avec « Mon permis en ligne », vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PA, PC, PD) via un guichet unique. Attention, ce service est réservé aux communes instruites par le service Urbanisme Loue Lison.



GRAND SUCCÈS POUR LA MALLETTE ÉNERGIE

Le Pôle Rénovation Conseil Loue Lison de la CC Loue Lison est équipé d'un nouvel outil : la mallette énergie, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Elle permet de faire soi-même le diagnostic énergétique de son habitation puis d'en interpréter les résultats avec un accompagnateur Pôle Rénovation Conseil. Depuis le lancement des réservations en janvier 2024, la mallette énergie rencontre un franc succès. Elle est d'ores et déjà réservée jusqu'au mois de mai. En raison de l'arrivée des beaux jours, les

réservations sont stoppées et reprendront à la fin de l'été pour cet automne et du retour de températures plus hivernales.



+ D'INFOS sur la mallette énergie sur www.cclouelison.fr rubrique « Aménager » - « Habitat »

Mobilité



L'AIDE À L'ACHAT DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE RENOUVELÉE EN 2024

Après le grand succès de l'aide à l'achat des vélos à assistance électrique (VAE) déployée en 2023 pour favoriser l'usage du vélo et encourager la mobilité durable, la CC Loue Lison renouvelle cette aide en 2024. Les habitants du territoire peuvent solliciter une aide à l'acquisition d'un VAE de 20 % du prix d'achat TTC, limitée à 200 € maximum pour l'achat d'un VAE neuf, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

Cette aide pourra être accordée selon les conditions suivantes :

- Le prix d'achat du VAE ne doit pas être supérieur à 2 500 € TTC.
- L'aide est réservée aux habitants majeurs de la CCLL.
- Une seule subvention attribuée par foyer fiscal pour permettre le plus large nombre de bénéficiaires.
- La demande d'aide et la date de facture du VAE doivent être postérieures au 1^{er} janvier 2024.
- Aucune condition de ressources en vigueur.
- L'achat doit être effectué dans le département du Doubs.

Cette subvention est cumulable avec l'aide de l'État, le « Bonus vélo », pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €.



+ D'INFOS sur www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique



SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'ÉCRITURE DU RÈGLEMENT DU SCOT LOUE LISON EN COURS

La troisième phase de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Loue Lison est lancée depuis mi 2023. Il s'agit de la traduction de la stratégie d'aménagement pour les 20 ans à venir (élaborée lors de la 2^e phase) en orientations et mesures applicables sur Loue Lison.

Ce document a une valeur prescriptive, il définit les règles normatives communes à l'ensemble du territoire. Ainsi, il constitue le « règlement » du SCoT, cela signifie que les documents d'urbanisme devront être compatibles avec ses orientations.

La réflexion du projet s'est matérialisée par l'organisation de cinq ateliers thématiques portant sur : le développement économique, l'habitat, le paysage, l'environnement, la consommation foncière et les formes urbaines.

- Atelier 1 : juillet 2023 à Montrond-le-Château > Environnement
- Atelier 2 : octobre 2023 à Myon > Habitat et Développement économique
- Atelier 3 : novembre 2023 à Ornans > Environnement et Paysages
- Atelier 4 : janvier 2024 à Quingey > Stratégie foncière et consommation foncière

Les échanges menés lors de ces ateliers permettront au bureau d'études de rédiger une première version du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et des cartes pour localiser les différentes prescriptions. Cette rédaction sera le fruit d'une collaboration étroite et transparente, soutenue par la tenue de plusieurs comités de pilotage et la mise en place de rencontres dédiées avec l'ensemble des élus du territoire, des partenaires locaux, des Personnes Publiques Associées (PPA) et des habitants du territoire, conviés à s'exprimer lors d'une réunion publique.

L'objectif de cette démarche est de parvenir à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale en 2025, marquant ainsi une étape cruciale dans la planification et le développement harmonieux de notre territoire.



+ D'INFOS sur le SCoT sur www.cclouelison.fr
rubrique « Aménager » - « SCoT »

Déchets

Source des informations sur le compostage : www.sybert.fr

JE NE JETTE PLUS, JE COMPOSTE !

La Communauté de communes Loue Lison, et plus largement le Sybert, sont engagés depuis plusieurs années déjà dans le compostage. Ainsi, l'achat de composteurs est proposé aux habitants du territoire, afin qu'ils puissent mettre en œuvre ces nouveaux gestes du quotidien contribuant à une meilleure préservation de notre environnement.

Le compostage c'est quoi ?

Le compostage est un processus naturel qui consiste à transformer des matières organiques en un produit semblable à du terreau : le compost. Cette dégradation est réalisée par des micro-organismes (bactéries, champignons, invertébrés) en présence d'humidité et d'oxygène. Une grande majorité des déchets alimentaires peuvent être compostés : les épluchures, les restes de légumes ou de fruits (crus ou cuits), les restes de repas (céréales...), le marc de café, les sachets de thé ou encore les coquilles d'œufs (bien écrasées). Pour faciliter le compostage, les apports de biodéchets dans le composteur doivent être variés et de petite taille (coupez les gros morceaux). Les déchets verts issus du jardin (tontes, tailles, feuilles...) peuvent aussi être compostés, dans certaines conditions.



Comment composter en appartement ou maison sans espace vert ?

- Le compostage en pied d'immeuble. C'est un lieu collectif dédié au compostage, situé au pied d'un immeuble, pour permettre aux résidents d'y déposer leurs déchets de cuisine. Cela relève du domaine privé. Pour le mettre en place, il faut voter la décision en assemblée générale (prérequis indispensable).

Le SYBERT propose un accompagnement gratuit aux copropriétés qui souhaitent se lancer (compostage@sybert.fr).

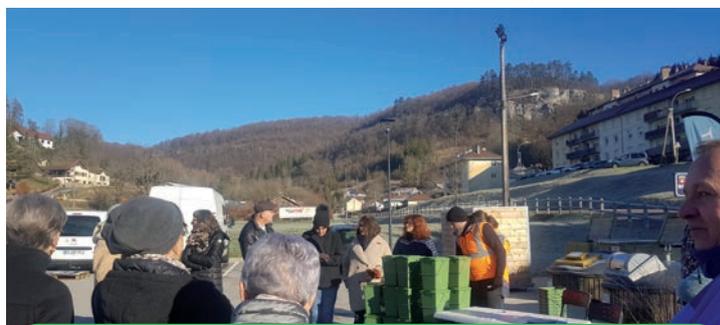
- Le lombricompostage. Il reproduit le processus naturel de la dégradation des déchets organiques, principalement grâce à l'action des vers. Il est beaucoup plus rapide que le compostage en jardin (3 mois au lieu de 8 !) et nécessitera de votre part moins de travail.

+ D'INFOS à ce sujet sur www.sybert.fr

- Le compostage de quartier ou de village. Vous êtes intéressé par un service « composteur de quartier » ? Prenez contact avec votre mairie. Des communes du territoire sont d'ores et déjà équipées comme Montrond-le-Château, Ornans et bientôt Quingey.

Pour contacter le service déchets Loue Lison :
Du lundi au vendredi : 03 81 57 16 70 ou 03 81 63 84 63
7 rue Édouard Bastide 25290 Ornans
service.dechets@cclouelison.fr

Pour contacter le Sybert : contact@sybert.fr - 03 81 21 15 60
Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h
4 rue Gabriel Plançon – La City 25043 Besançon



NE JETEZ PLUS VOS BIODÉCHETS, COMPOSTEZ-LES !

Pour acheter un composteur individuel, livré à domicile, ou pour plus de renseignements, merci de contacter le service Gestion des Déchets de la CC Loue Lison.

Différents modèles sont disponibles à des tarifs préférentiels :

- Petit modèle en bois : 30 €
300 L, taille : H 84 cm x L 65 cm x 84 cm poids vide : 27 kg
- Grand modèle en bois : 40 €
570 L, taille : H 84 cm x L 85 cm x 99 cm poids vide : 38 kg
- Lombricompost, adapté aux logements sans espace vert (avec formation obligatoire) : 52 €



HORAIRES DES DÉCHETTERIES

Une erreur s'est glissée dans le calendrier des collectes 2024 concernant les horaires d'ouverture des déchetteries en période été. Les déchetteries seront ouvertes de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 30 à 16 h 50 les jours de semaine, et jusqu'à 17 h 50 uniquement les samedis, du 1^{er} mars au 31 octobre (période été). Attention, en période de canicule les horaires sont variables.

Toute l'information sur les déchetteries sur www.sybert.fr



UN PRESTATAIRE POUR LES CONTRÔLES ET DIAGNOSTIC DU SPANC

La Communauté de Communes Loue Lison propose un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les habitations qui ne sont pas ou ne peuvent pas être raccordées à un réseau d'assainissement collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les contrôles du service sont réalisés par un prestataire, JD BE pour :

- Les contrôles de conception
- Les contrôles de bon fonctionnement
- Les diagnostics de vente.

Pour contacter le service SPANC : contact.anc@jdbe.fr ou 03 81 52 06 88

OPÉRA POUR ENFANT À LA SALINE ROYALE D'ARC-ET-SENANS

La Saline royale a proposé à des classes de CM1, CM2 et 6^e l'opportunité d'être les acteurs d'un projet musical avec la création d'un opéra pour enfants retraçant le dernier voyage de Lapérouse dans les Îles du Pacifique au XVIII^e siècle. Cet opéra réunit 600 enfants des classes du quartier de Planoise (Besançon) et de la Communauté de Communes Loue Lison (Épeugney et Quingey), qui travaillent toute l'année en classe pour apprendre la musique et découvrir l'œuvre de Lapérouse.

Les écoliers et collégiens se produiront les 28, 29 et 30 juin à la Saline royale d'Arc-et-Senans accompagnés par les musiciens de l'Orchestre Victor Hugo et par la Maîtrise de Dole. L'occasion de faire redécouvrir la Saline royale inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco aux jeunes générations.

Un projet socio-culturel à l'initiative de la Préfecture du Département du Doubs, sur une proposition originale de Hubert Tassy, directeur général de la Saline royale.



SORTIES & LOISIRS dans la vallée de la Loue

ON CLIQUE, ON VISITE !

1

NAVIGUEZ dans notre catalogue d'activités et visites

2

Faites votre choix et RÉSERVEZ EN LIGNE OU AUX GUICHETS de notre office de tourisme

3

RECEVEZ VOS BILLETS directement par mail

03 81 62 21 50

contact@destinationlouelison.com

Destination Loue Lison
ORNANS | ARC-ET-SENANS

ValleedelaLoue

www.destinationlouelison.com

Graphisme, illustration & Mise en page : Cécile Hencky

Pour retrouver toutes les informations sur la Communauté de Communes Loue Lison :

www.cclouelison.fr

- Communauté de Communes Loue Lison
- Espace Nautiloue - Centre aqua-ludique
- Santé Communauté de Communes Loue Lison (infos centres de vaccination)

Application Intramuros

- France Services Ornans
- France Services Quingey
- France Services Amancey et Agence Postale

Mentions légales :

Editeur : Communauté de Communes Loue Lison, 7 rue Edouard Bastide – 25290 Ornans
 Responsable publication : M. Jean-Claude Grenier et commission communication
 Création graphique : emisir.com/Impression : L'imprimeur Simon
 Photos : CCLL, couverture : Christophe TATTU
 Publié à 13 300 exemplaires gratuits